Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260303-CDE_2026_03-DE

BUDGET ECOLE LOUIS HINGANT DE NOYAL
SEANCE DU 03 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six et trois mars à 18 heures 00, la Commission Administrative, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe HELLO, Président.

Date de la convocation : 18 février 2026

Nombre de membres en exercice : 4	Nombre de membres présents ou représentés : 4

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, PANSART Daniel et HENRY Marine.

Absent(s) excusé(s) : -

Le Conseil nomme Anne ROBERT en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-003
FINANCES
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 d'un montant de 2 793,19 € aux recettes de fonctionnement du budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Commission Administrative,

par « 4 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de **2 793,19 €** aux recettes de fonctionnement du budget 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre
Le Président,
Philippe HELLO

La secrétaire de séance
Anne ROBERT

Délibération certifiée publiée le 06-03-2026 - transmise en Préfecture le 06-03-2026

Philippe HELLO, Président